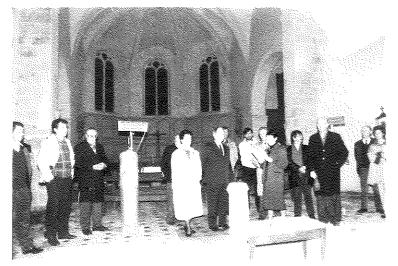
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Nos poussins avec Fabien et Rudy "L'Avenir du Foot est assuré"





L'EGLISE Fin de la restauration d'une partie de l'Eglise et réception des Personnalités



Madame le Maire pendant son allocution des Voeux



L'Assistance attentive aux Voeux

VALENCE EN BRIE

Habitants: 549
Valençoises - Valençois
Chef lieu de Canton:
Le Chatelet en Brie
Arrondissement:

Melun
Département :
Seine-et-Marne
24ème ÉDITION

RÉDACTION-DOCUMENTATION DIFFUSION

MAIRIE
Directeur: Anne-Marie REDON
Rédacteur en Chef: Daniel REDON
Commission Presse
J. Beaudenon - C. Jacquet

P. Couturier - C. Petit
D. Jacquet - R. Monnet
R. Verstraete

PHOTOS:

La République de Seine-et-Marne Le Parisien La Délivrance C. Petit

DÉPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986 - Tirage : 350 ex.

SOMMAIRE _

- Voeux 1991
- Réunion du Conseil22 Novembre 1990
- Eglise
- Concours des Maisons et Jardins fleuris
- Nos Joies
- Les Enfants ont la parole
- A la recherche du Temps passé



VOEUX 1991

Ne pas laisser triompher l'indifférence et l'égoisme

A toutes et à tous, bonne année 1991.

Je souhaite avant tout la paix sur la terre.

C'est bien sincèrement que je vous présente mes meilleurs voeux pour 1991. Que la nouvelle année vous apporte à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à votre famille, santé, bonheur et réussite.

En 1990, notre Conseil Municipal fut endeuillé par la disparition de notre collègue et ami, Jacques Blanquet qui s'est éteint le 4 Mai. Jacques était un homme discret mais efficace, un homme d'une très grande générosité; c'était un homme de coeur. Au Conseil Municipal depuis près de 20 ans, il oeuvra pour que les choses et les mentalités changent. Son message n'a pas été vain et il restera présent en notre mémoire.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance et mes vifs remerciements à mes collègues du Conseil Municipal, à leurs conjoints qui doivent souvent faire preuve de compréhension car il n'est pas toujours facile de concilier l'action municipale et la vie familiale. Merci aux employés communaux. Merci aux présidentes et présidents d'Associations dont le dévouement est connu de tous, aux enseignants dont le rôle est de plus en plus ingrat, difficile; à tous les bénévoles, à tous les annonceurs de notre Valençois, à tous les bienfaiteurs, à tous ceux qui nous aident d'une façon ou d'une autre à la gestion de notre commune à laquelle nous sommes tous si profondément attachés.

Merci au Conseil Régional, au Conseil Général, aux grands services de l'Etat, la Préfecture, D.D.E., D.D.A., Police, Gendarmerie, Pompiers, M. le Percépteur, M. le Receveur des PTT, la Sté des Eaux...

Comme par le passé, les membres du Conseil Municipal et moi-même mettrons en oeuvre tous les moyens dont nous disposons pour satisfaire aux demandes légitimes des administrés et poursuivre nos efforts afin de toujours mériter la confiance de nos concitoyens, faisant abstraction de nos intérêts personnels pour ne défendre que l'intérêt communal, comme nous nous y sommes engagés.

Volonté, conviction et ténacité nous sont nécessaires.

L'année 1990 qui vient de s'écouler fut celle de grandes réalisations :

- Travaux très importants à l'intérieur de l'église, la nef et le narthex ont été remis à neuf. Ces travaux étaient prévus dans un contrat rural passé lors de notre précédent mandat. Plus tard, il faudra prévoir la réfection du choeur et des deux chapelles.
- La transformation de l'ancien presbytère en foyer polyvalent est presque terminée.

Ces deux chantiers très importants pour un village comme le nôtre nous ont réservé bien des surprises.... comme dans toute restauration d'ancien. Il nous a fallu faire face et consentir de gros efforts financiers et ce, sans recourir à l'emprunt ni augmenter les impôts.

Nous avons beaucoup fait mais il reste beaucoup à faire. Outre l'entretien des bâtiments communaux, en 1991, nous réaliserons la seconde opération prévue dans notre contrat rural, le vestiaire du stade pour nos jeunes.

Avec la crise économique et les difficultés qui en découlent, nous ne devons pas nous replier sur nous-mêmes, attendre prudemment des temps meilleurs, bref, subir les événements. L'avenir et le progrès n'appartiennent pas à ceux qui s'abstiennent, ou qui attendent que les autres prennent des décisions à leur place.

En ces périodes particulièrement difficiles, nous savons nous retrouver. Au-delà de tout clivage politique, des hommes et des femmes oeuvrent chaque jour pour que l'égoïsme ou l'indifférence, voire l'oubli, ne triomphent jamais.

Sachons en cela suivre l'exemple de nos aînés qui nous ont montré le chemin du civisme et de l'altruisme.

Les années futures s'annoncent pleines de bouleversements, la solidarité humaine et la fraternité qui sont les vertus essentielles de notre pays deviendront certainement les piliers indispensables à l'élaboration de notre avenir à tous.

Notre souci constant est de préserver cette qualité de vie que nous apprécions tous, nous qui avons la chance d'habiter un village. Un village constitué par un groupe de personnes qui veulent vivre ensemble, travailler ensemble, partager leur loisirs, leurs soucis, leurs joies et leurs peines, les grands événements de leur vie. Cette volonté de vivre ensemble est essentielle. Elle doit être le ciment des petites collectivités. Ce lien très fort qui unit les personnes, leur a permis de s'épanouir, d'arriver à leur pleine stature d'homme et de femme, parce que dans un village chacun est reconnu, chacun a sa place, chacun a sa fonction. On compte les uns sur les autres. C'est ce type de relations personnelles qui a fait la France, qui a favorisé l'éclosion de fortes personnalités. Quel village n'a pas son personnage célèbre : médecin, instituteur, poète, écrivain, artiste, savant, explorateur ou Saint même, dont le rayonnement a dépassé nos frontières ? C'est d'ailleurs ce type de société qui a permis la naissance des droits de l'homme.

Dans notre société, chacun veut être considéré, chacun doit sentir qu'on le prend au sérieux et qu'on l'écoute, rien de plus normal mais "la considération, c'est d'abord un état d'esprit. Ce sont des comportements qui favorisent la personnalisation des relations, la rencontre entre partenaires. Mais c'est aussi et avant tout le respect de l'autre dans sa diversité". (1)

En concluant, je forme le voeu de nous retrouver toujours aussi nombreux, pour défendre l'intérêt communal, cet intérêt qui a pour seul objectif : l'amélioration de la qualité de vie, des conditions d'existence des personnes qui nous ont fait confiance.

Nous sommes tous à la recherche du Bonheur. Personnellement, je suis persuadée que ce n'est pas dans les discours que se trouve "le chemin du Bonheur". Ce chemin est d'abord en nous-mêmes, dans notre propre force, dans notre volonté.

Plus que jamais nous devons manifester cette volonté et être solidaire, en faisant en sorte que chacun à notre modeste niveau, aide ceux qui vivent dans notre monde d'aujourd'hui, à franchir tous les obstacles qui ne manquent pas de se dresser ça et là.

Au nom de tous les conseillers municipaux, je vous souhaite de passer une excellente journée et je vous renouvelle mes sentiments de profonde reconnaissance.

Le maire,
Anne-Marie Redon-Michaud.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le vingt deux novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, Maire

Etaient présents : M. JACQUET 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MM. ROUSSEAU R., ROBERT G., ROUQUET TH., DAVID D., Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Etait absent et excusé: M. MONNET R., ayant donné pouvoir à Mme COUTURIER P.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 16 Octobre 1990, celui-ci est adopté.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990

En présence de M. BACQUET, percepteur à Le Châtelet-en-Brie.

Le budget supplémentaire a été examiné par les commissions communale et extra-communale le 19 Novembre 1990.

Le conseil municipal après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire par Mme GRIMOIN, secrétaire, en accepte les résultats à l'unanimité.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à un montant de : 2.235.118,00 Francs.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de : 3.547.593,00 Francs.

TARIFS A PARTIR DU 1er JANVIER 1991

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les différents tarifs. Ils restent les mêmes qu'en 1990, à savoir :

- Bulletin d'informations "Le Valençois" qui permet aux habitants d'être informés sur l'activité municipale et sur la vie du village (secteur libre).

	1990	1991
1/8 de page	300 F	300 F
1/4 de page	600 F	600 F
1/2 page	1.200 F	1.200 F
1 page	2.000 F	2.000 F

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor

La publicité nous permet de le financer - Merci aux annonceurs. Le Valençois ne coûte rien à la commune

- Salle Polyvalente (secteur libre) comme en 1990.

1) personnes ou extérieures à la comm	1.925 F	
2) personnes	de la	
commune		065 E

La salle polyvalente est mise à la disposition de tous. Les tarifs de location sont établis pour une durée de 24 heures. Au-delà de 24 heures, le prix est majoré de 50%. En cas de réservation, il est demandé un acompte de 50% de la somme. Pour la réservation, il suffit de téléphoner au secrétariat de mairie pour prendre date. Un contrat de mise à disposition doit être signé à chaque location.

- Entrée de la salle (location réservée aux habitants de Valence)

Comme en 1990 = En 1991 : 200 F.

- Participation à la consommation d'électricité demandée aux différents clubs, aux différentes sociétés, associations de la commune, utilisateurs à titre gracieux de la salle polyvalente (libre).

$$En 1991 = 300 F$$

Nous demandons à chacun de faire très attention à la consommation d'électricité, de ne pas laisser inutilement la lumière allumée (la facture E.D.F. est importante, ce sont tous les contribuables qui paient).

- Terrasse M. COQUILLAT Comme en 1990, en 1991 = 370 F.
- Indemnités de vêtements et de chaussures allouées aux deux employés communaux :
 - En 1990 = 189,25 F par application de l'arrêté interministériel du 18 Décembre 1989 - J.O. du 23 Décembre 1989.
- Concessions de cimetière (libre) doit être divisible par 3 1/3 revenant à l'Aide Sociale comme en 1990 :

*	En 1991 Perpétuelles	1.158 F. / 3 = 386 F.
	Cinquantenaires	603 F. / 3 = 201 F.
	Trentenaires	414 F. / 3 = 138 F.

- Location salle pour le karaté : En 1991 = 500 F

- Subventions 1990

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, le 6 Décembre 1989, d'appliquer le décret du 30 Octobre 1935 relatif au contrôle des associations, oeuvres et entreprises privées subventionnées - J.O. du 31 Octobre 1931 - codifié en tant qu'il concerne les communes - art. L.221. 8 alinéa 1 et 2 du code des communes

Article 1er: Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Article 2 : Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées ayant reçu une ou plusieurs subventions, dans l'année en cours, sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Mme BERMOND, adjointe, notre spécialiste "finances" fut nommée délégué de la commune auprès des différentes associations.

- Club M. VINCENT: 670 F. ont été alloués lors de la réunion du conseil municipal du 16 Mai 1990.

Le conseil municipal décide d'allouer les autres subventions pour 1990:

- Boule Joyeuse $= 1.120 \, \text{F}.$
- Anciens combattants = 670 F.
- Club sportif = 3.360 F.
 - \bullet C.S.V. Tennis de table = 1.120 F. soit 1/3
 - = 2.240 F soit 2/3• C.S.V. Football
- -V.A.L.C. = 1.830 F.
- Cyclo Touriste Valençois = 1.120 F.
- F.O.C.E.L. Union départementale des Sapeurs Pompiers - Donneurs de Sang de MELUN - S.P.A. FONTAINEBLEAU - Mutuelle du personnel des collectivités locales - Croix Rouge Française - Secours Populaire Français - Association Départementale des Amis et Parents d'Inadaptés de Seine-et-Marne - Association des Paralysés de France - Association de contrôle judiciaire socio-éducatif de Seine-et-Marne -Institut Curie - Association contre les myopathies -Handisport = 85 F
- Bons des Anciens = 110 F.

Comme chaque année, les bons des anciens seront distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes de 70 ans et plus ayant leur habitation à Valence.

Demande de subvention

pour les classes de découverte à Saint-Martin en Ré-10 jours - du 19 au 28 Mai 1991 C.E.2 - C.M.1 - C.M.2.

Le conseil municipal décide de demander au Conseil Général le bénéfice des subventions prévues pour les classes de découverte.

- fixe la participation des parents : 1 enfant = 600 F. (même tarif qu'en 1987-1988-1989-1990).

> 2ème enfant = 1.000 F. 3ème enfant = 1.200 F.

Réfection de la voirie communale

Rue M. Lafon

Le conseil municipal,

- renouvelle la demande de subventions des réunions des 10/12/1987 - 19/10/1988 et 25/10/1989 pour des travaux à effectuer rue M. Lafon :

> Devis 125.000 F T.V.A. 23.250 F T.T.C. 148.250 F

arrondis à 150,000 F prix 1988. La réactualisation est demandée pour 1991.

- sollicite à cet effet du Conseil Général l'inscription de cette opération au programme subventionné de voirie communale 1991.
- le complément de financement de la dépense sera assuré sur fonds libres ou par emprunt auprès de la Caisse d'Epargne;
- demande que la subvention soit versée en une seule

FOYER POLYVALENT

Le conseil municipal,

- donne son accord pour missionner S.O.C.O.T.E.C. pour la vérification des installations électriques réalisées par les entreprises au moment de la demande . de mise sous tension (obligatoire).

Montant des honoraires de S.O.C.O.T.E.C. = 3.600 F H.T.

T.T.C. = 4.269 F + montant des frais de déplacement.

- autorise Mme le maire à signer, en raison des travaux supplémentaires, l'avenant No 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre M. DONNADIEU Architecte, D.P. L.G. d'un montant de 12.785 F H.T. soit 15.163 F

INFORMATIONS

- Nettoyage Eglise

Subventions

Coût: 5.123.52 F. après travaux, sol et parquet 480 m2 par Entreprise ANDRE, 3 impasse des Peupliers 77590 Chartrettes.

- Coût des travaux de l'Eglise T.T.C. • Ent. VENET - Lot No 1 (Voûtes - enduit nef - Narthex)......... 404.737,86 F. • Ent. VENET - Lot No 2 (Drainages)... 163.367,29 F. • Ent. FRANÇOIS (Electro-osmose)..... 240.068,93 F. • Ent. RACOLLET 78.536,92 F. (Charpente). • Ent. NOUFRAY 22.309,84 F (Electricité) • Honoraires architecte M. COLAS...... 95.566,36 F.

TTC 1.004.587,20 F.

Conseil Régional Conseil Général	Contrat Rural		266.558 F. 207.323 F.
Service Département du Patrimoine - P.R.N			48.075 F.
Patrimoine - travaux urgents		19.875 F.	
			541.831 F.

Commune 462.756,20 F. (1.004.587,20 - 541.831 F.) T.V.A. 157.539,36 F. (remboursé dans 2 ans) 305.216.84 F.

+ bacs à fleurs = 13.450,47 F. (nombre 7)

Mme REDON remercie M. D. JACQUET d'avoir transporté les bacs à fleurs et de les avoir installés.

Subvention Départementale d'Allègement de la charge d'Assainissement : 67.983,00 F.

A été versée au compte de la commune. En 1989, nous avions touché 79.165,00 F. en raison des travaux de réalimentation en eau potable.

Nomination d'un agent de service

- 4 -

Rectification de la décision prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 16 Octobre.

Le grade d'agent d'entretien ne peut être créé que pour des postes affectés d'une durée hebdomadaire de travail au moins égale à 31 h 30.

En conséquence, Mme LACOMME Brigitte est recrutée en qualité d'agent de service auxiliaire à mi-temps à raison de 20 heures par semaine (pour le ménage, le remplacement éventuel à l'école et à la mairie) du fait que Mme VERSTRAETE doit "aider" Mme PETIT durant les heures scolaires, en raison d'un effectif important d'enfants - 35 élèves dont 18 de 4 et 5 ans.

- Mme le maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction de la Météorologie Nationale :

Il est fréquemment constaté que de très nombreux seine-et-marnais désirant une observation ou une prévision ne sachent pas où s'adresser pour obtenir cette information.

Le moyen le plus simple pour être renseigné d'une façon généralement suffisante est d'écouter les bulletins enregistrés sur répondeur après avoir composé le 36.65.02.77.

Ces renseignements et bien d'autres, sont aussi disponibles sur Minitel au 3615 code METEO.

STATION D'EPURATION

De nouveau, des hydrocarbures (huiles) ont été rejetés dans le réseau d'assainissement et sont arrivés à la station d'épuration.

POT DE L'AMICALE DES MAIRES

Le Châtelet-en-Brie le vendredi 14 Décembre 1990.

AMICALE DES MAIRES

Les Ecrennes le samedi 15 Décembre 1990.

AUTOROUTE A 5

Enquête parcellaire complémentaire.

Le dossier d'enquête parcellaire constitué en vue de l'acquisition des immeubles indispensables est déposé en mairie. Il peut être consulté du 3 au 21 Décembre 1990 - Les observations des intéressés peuvent y être consignées. Présence du Commissaire-Enquêteur en mairie de Valence le 21 Décembre de 14 h 30 à 17 h

COMPTE RENDU DE REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

Vendredi 19 Octobre - Dammarie-les-Lys - Inauguration du bâtiment des Archives Départementales et du Patrimoine sous la Présidence de M. Jean FAVIER, membre de l'Institut - Directeur Général des Archives de France - M. Paul SERAMY - Président du Conseil Général - Des Conseillers Généraux - de M. le Préfet - MM. les Députés - Les Sénateurs et de très nombreux maires.

Mardi 23 Octobre

- Réunion pour "Le Valençois" No 23.

Mercredi 24 Octobre

- PARIS - Palais des Congrès -Congrès des Maires de France -Déjeuner au Sénat avec nos sénateurs Seine-et-marnais MM. DAILLY - SERAMY - LARCHE -FRANÇOIS.

Dimanche 28 Octobre - Remise des prix du concours des maisons fleuries - Ont obtenus un prix:

> MMmes BILLARD, BULLOT, CLEROUIN, MORON, OIRIT, QUEUDOT, GILET, BAILLY, PARQUET, DARON, DEFFAND, HERAULT, TOURBET, VERLOT, BEDET, BLANQUET, GARPIEL, JACQUET, REGNIER, M. PLAQUEVENT.

Mercredi 31 Octobre

- Foyer polyvalent - visite des travaux.

Mardi 6 Novembre

- Réunion "informations" avec les adjoints et conseillers municipaux.

Mercredi 7 Novembre

- Réunion avec SCETAUROUTE -Autoroute A5.

Vendredi 9 Novembre - Eglise - Inauguration suite aux travaux importants réalisés grâce à un contrat rural en présence de : Me MALPEL, représentant le Conseil Régional; M. LE GUEN, Consciller général, représentant M. SERAMY, président du Conseil Général; Mlle PAGES, assistante parlementaire de M. HYEST, député, empêché; M. le vicaire Charles POUILLE, représentant Monseigneur l'Evêque; M. l'Abbé CALVIERE; un représentant du service départemental du patrimoine; M. le percepteur; M. BOURGEOIS de la D.D.A.; M. COLAS, architecte des bâtiments de France; les entrepreneurs: MM. VENET, FRANCOIS, RACOLLET. GODRY; les membres du conseil municipal; les membres des commissions communale et extra-communale des travaux.

Samedi 10 Novembre

- Le Châtelet-en-Brie - Amicale des maires - Rencontre avec M. le Président de l'ordre des géomètres experts et M. THIBERVILLE.

- Visite à Vaux-le-Pénil de "La République". Déjeuner à Chartrettes.

Dimanche 11 Novembre - Cérémonie au monument aux

morts avec l'Association des Anciens Combattants, M. MARCHAL en étant le Président.

Vendredi 16 Novembre - MELUN - Préfecture - A5 - mise en compatibilité avec le P.O.S.

Lundi 19 Novembre

- Commission des finances communale et extra-communale : budget supplémentaire.

Mardi 20 Novembre

- Info "La réforme de la fiscalité locale" par Th. ROUQUET avec les membres du conseil municipal et de la commission des impôts.

Mme REDON remercie: M. MONNET, conseiller municipal, d'avoir assuré la visite "électricité" avec l'entreprise BORNHAUSER dufant toute la journée du mardi 23 Octobre.

- Mme COUTURIER M. MONNET M. ROUSSEAU M. DAVID - d'avoir réinstallé à l'église le chemin de croix;
- M. ROUSSEAU et Th. ROUQUET rendent compte du rendez-vous avec M. BRYNAERT de la D.D.E.
- Mme COUTURIER de la réunion avec M. le percepteur et les secrétaires de mairies dont Mme GRIMOIN le jeudi 22 Novembre 1990 à Le Châtelet-en-Brie.

ÉGLISE

Vendredi 9 Novembre 1990

Je suis très heureuse, au nom de mes collègues du Conseil Municipal et en mon nom personnel, de vous accueillir aujourd'hui.

Votre présence atteste l'intérêt que vous portez à tout ce qui touche notre village.

L'Eglise SAINT-NICOLAS date vraisemblablement du 13ème siècle pour sa partie la plus ancienne. Le choeur du premier âge gothique voûté d'arète avec ogives, adossé de deux chapelles formant transept, marque l'édifice par sa structure et son élancement. La nef est plus difficile à dater, elle peut appartenir à un édifice plus ancien mais vraisemblablement remanié du XVème ou XVIIème siècle. Elle est précédée du narthex correspondant en fait à une tribune dont la structure en bois supporte le clocher du XVIIIème siècle. Il est possible que cette entrée ait eu par le passé un traitement plus monumental, mais nous n'en avons jamais eu la preuve.

L'Eglise souffrait avant tout de l'humidité. Il est d'ailleurs probable qu'une circulation d'eau ait lieu sous le sol de l'édifice. Il fallait absolument résoudre le problème de l'humidité afin d'assurer la préservation de l'édifice et de son mobilier. C'est pourquoi, nous avons choisi de le traiter par l'emploi de deux solutions complémentaires : tout d'abord par l'installation de drains autour des transepts Sud et Nord et des façades. Ensuite, afin d'éviter les remontées par capillarité le long des pieds des murs, l'emploi d'un système d'électro-osmose a été adopté.

A l'origine, les travaux envisagés sur l'église SAINT-NICOLAS concernaient donc le drainage de l'édifice, le traitement contre l'humidité, la réfection des voûtes en plâtre de la nef, d'une partie des enduits intérieurs et le narthex.

Mais, comme dans toute restauration d'ancien, nous avons eu de nombreuses surprises. En effet, le commencement des travaux a conduit à constater le mauvais état général des plâtres de la nef et de la charpente alors qu'il était prévu initialement, par mesure d'économie bien sûr, de ne les refaire que pour un tiers de la surface, nous avons dû également refaire l'installation électrique. La municipalité a donc dû procéder aux travaux complémentaires de reprise complète des voûtes en plâtre de la nef.

Sur notre commune de Valence-en-Brie il n'existe aucune protection des Monuments Historiques, ni site protégé. C'est pourquo: avec mes collègues du Conseil Municipal (les Anciens) nous avons décidé d'inscrire cette restauration dans le cadre d'un contrat rural qui était limité à 1.000.000 Francs à l'époque et devait comprendre obligatoirement au minimum trois opérations, l'opération principale étant plafonnée à 60%. Je tiens à remercier, au nom de tous nos administrés, M. le Président du Conseil Régional qui est représenté par Maître MALPEL et M. le Président du Conseil Général représenté par M. LE GUEN et l'assistante parlementaire de M. HYEST de l'aide financière qu'ils nous ont apportée. 45% de subventions ont été obtenues du Conseil Régional et 35% du

Conseil Général. Nous espérons une aide du Service Départemental du Patrimoine et de l'Association "Sauvegarde de l'Art Français".

Merci à Monseigneur CORNET, évêque de Meaux, représenté par le père Charles POUILLE, Monseigneur l'évêque m'a assurée de son soutien moral.

Merci bien sûr à M. l'Abbé CALVIERE à qui, durant plusieurs mois, nous avons, malgré nous, imposé des conditions pénibles pour la célébration du culte.

Merci, à Monsieur BOURGUOIS et à Madame GEL-LY-LAMBLIN de la D.D.A. qui m'ont aidée à "monter" notre contrat rural, et avec quelle patience!

Merci à Monsieur COIAS, architecte des Bâtiments de France qui a joué un rôle très important, me prodiguant conseils, suggestions et a eu la charge d'assurer la surveillance des travaux qui ont été terminés dans un laps de temps raisonnable.

Je remercie également les entrepreneurs, Mrs. VENET, M. FRANÇOIS, M. RACOLLET, M. GODRY, les ouvriers, les artisans qui ont coopéré de façon efficace et permanente. J'ai pu Messieurs, apprécier la conscience professionnelle et la compétence de votre personnel.

Merci aux membres de la commission communale et extra-communale des travaux.

Merci à mes collègues du Conseil Municipal, ceux du mandat précédent qui m'ont fait confiance au départ lorsque nous avons décidé de monter notre contrat rural et à mes collègues actuels pour leur aide et également pour avoir accepté avec moi le sacrifice financier des suppléments. Nous avons tout simplement fait notre devoir car nous avons été élus pour défendre non des intérêts personnels mais l'intérêt communal.

Nous avons voulu sauvegarder notre patrimoine, l'église étant un édifice communal.

Le Maire, A.M. REDON-MICHAUD

- Maître MALPEL Conseiller Régional
- M. LE GUEN Conseiller Général
- Mlle PAGES Assistante parlementaire
- Le père Charles POUILLE
- M. l'Abbé CALVIERE
- M. COLAS, architecte des Bâtiments de France

diront leur satisfaction de voir l'église restaurée.

Puis le verre de l'amitié fut offert à la salle polyvalente.

Remise des Prix du Concours des Maisons et Jardins fleuris

Dimanche 28 Octobre 1990

"Dites le avec des fleurs". Quelques fleurs en signe d'accueil et de bienvenue : le symbole est universel.

Attentifs à l'amélioration du cadre de vie, la Région d'Ile de France et le Comité Régional du Tourisme de l'Ile de France encouragent les communes franciliennes à créer les paysages de l'avenir. Le concours national des Villes et Villages fleuris est organisé depuis 32 ans. Il récompense les communes ayant réalisé un effort particulier en matière de fleurissement, d'aménagement des espaces verts, d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. En 1989, plus de 8,500 communes françaises y ont participé. 8.500 villes et villages se sont mobilisés pour conduire un effort de fleurissement mais également mener une action en matière de lutte pour la propreté, pour l'entretien de l'habitat, pour la protection des sites et la valorisation du patrimoine architectural et naturel. Ce résultat tout à fait remarquable a été rendu possible grâce à la participation de l'ensemble de la population.

1990 est l'année Européenne du tourisme et en particulier du tourisme rural, le thème retenu est "faire l'Europe avec des fleurs, un nouveau savoir vivre".

Grâce aux efforts de tous, le tourisme est aujourd'hui devenu un des facteurs essentiels du développement économique et social de notre pays.

De plus, défendre l'environnement est une responsabilité collective. Devant la montée de nouveaux dangers qui menacent la planète, la France a montré sa détermination de promouvoir sur la scène internationale une politique en faveur de l'environnement. Chaque jour, ou presque, la "une" des journaux nous rappelle à quel point notre environnement est fragilisé par les techniques modernes de production et la concentration urbaine.

C'est pourquoi, au sommet de Strasbourg, le 28 Novembre 1989, les Douze se sont mis d'accord sur la création d'une Agence Européenne de l'Environnement à laquelle des pays non membres de la Communauté Économique Européenne pourront s'associer. Sa mission : recueillir des informations sur les problèmes écologiques et améliorer la connaissance de l'état de l'environnement européen pour permettre d'apporter des réponses appropriées.

Pour la Seine-et-Marne, le 8 Juin 1990 a eu lieu le lancement officiel de la politique départementale du paysage et de l'environnement. Comme vous le voyez, la Seine-et-Marne n'est pas en retard. J'ai, personnellement, assisté à la Préfecture, à la signature d'un protocole entre l'État et le département de Seine-et-Marne pour le paysage routier.

Pour votre plaisir et encore plus pour recevoir des amis, vous fleurissez votre maison. Fleurir c'est embellir, c'est prendre conscience de son cadre de vie et faire un pas vers un environnement plus accueillant pour les habitants. Les fleurs sont le sourire de la vie et le symbole de la fête.

Mais il faut, bien sûr, savoir observer la nature, les arbres, les fleurs. "C'est une houppe de senteurs, c'est un nid d'ailes de papillons, c'est une étoile de la danse" écrivait Jules Renard.

Par la diversité de ses paysages, par la richesse de son patrimoine, par le rayonnement de son histoire, notre pays depuis longtemps est considéré comme le plus beau et le plus grand jardin. Notre pays a le titre de "Jardin fleuri de l'Europe".

Il est évident que la qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous, celle de vos élus mais aussi celle de tous les habitants de Valence. Chacun de nous peut agir concrètement. Dans cette action, nous avons besoin de vous, c'est pourquoi, je tiens, au nom de tous mes collègues du Conseil Municipal, à vous remercier très sincèrement d'avoir bien voulu participer à ce concours communal et nous vous exprimons toute notre gratitude.

Nous allons maintenant procéder à la remise des différents prix.

Ont obtenu les prix :

MMmes BILLARD, BULLOT, CLEROUIN, MORON, OIRIT, QUEDOT, GILET, BAILLY, PARQUET, DARON, DEFFAND, HERAULT, TOURBET, VERLOT, BEDET, BLANQUET, GARPIEL, JACQUET, REGNIER, M. PLAQUEVENT

Le Maire, Anne-Marie Redon-Michaud.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES Les lauréates avec les fleurs; comme de bien entendu

NOS JOIES——NOS PEINES—

Naissances

Le 3 Décembre 1990, Pauline PIERUCCI. Le 12 Décembre 1990, Mathieu MARIVAT. Le 5 Janvier 1991, Morgane LECORCHE.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos voeux de bonheur aux bébés.

Décès

Le 2 Février 1991, Mme Raymonde COTHIAS Le 2 Février 1991, Mme Germaine GELIN

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

Aux Présidentes et Présidents d'Associations

La commission de rédaction du "VALENCOIS" et moi-même, tenons à vous remercier de l'intérêt que vous avez manifesté à participer à l'élaboration de notre 23ème édition.

Que nos sponsors, nos annonceurs soient également remerciés. Sachez que votre aide est notre principale ressource financière. Nous espérons que les différents articles, les différentes manifestations que nous vous avons présentés dans nos différents Valençois - 23 - répondent à

> Encore Merci Le Maire A.M. REDON.

PROPRETÉ TROTTOIRS

Il est rappelé à nos concitoyens qu'ils sont responsables de la propreté du trottoir situé devant leur propriété.

En cas d'accident, provoqué par des causes diverses telles que crottes de chiens, neige, verglas, taches d'huile, POUBELLES, etc... leur responsabilité peut être engagée.

D'autre part, les haies ou branchages ne doivent en aucun cas déborder de leur propriété, charge à eux de faire procéder à leur taille ou élagage.

Nous vous demandons également de bien vouloir respecter les fleurs.

Merci.



Cérémonie du 11 Novembre au Monument aux Morts

LES ENFANTS ONT LA PAROLE

Bizarre... bizarre!!!

La filipendule.

Oui est-elle?

Certains disent que c'est une pendule accrochée à un fil.

D'autres prétendent que c'est un monstre préhistorique qui, en remuant sa queue imitait le bruit d'une pendule pour effrayer ses ennemis.

Nous, nous pensons que c'est une enfant qui habite dans une horlogerie et qui entend sonner les pendules tout le temps.

Malheureuse fillette qui entend sans cesse le son des pendules et qui, pour dormir ou manger, doit mettre des cotons dans ses oreilles dès que l'heure va sonner...

> Christophe DECEMBRE Guénaelle LE BORGNE

Qui est-elle?

Certains disent que c'est une femme qui répare les aiguilles des pendules.

D'autres prétendent que c'est une pendule musicale avec des cordes et qui se joue avec un archet.

Nous, nous croyons que c'est un petit lutin qui ne vit qu'avec l'heure.

Pourquoi "fili"? ... parce que ses cheveux ressemblent à des fils!

Pourquoi "pendule"? ... parce que qu'il pratique le metier d'horloger!

Vous ne trouvez pas que c'est un drôle de métier?

> Aurélie LACOMME et Julien GALAND

La dauphinelle.

Qui est-elle?

Certains pensent que c'est un mammifère marin qui ressemble au dauphin mais qui porte des ailes.

D'autres prétendent que c'est une petite voiture qui a deux places.

Nous, nous affirmons que c'est une sirène à queue de dauphin.

Alors, qui est-elle? Un dauphin qui porte des ailes, une petite voiture à deux places ou une sirène à queue de dauphin?

> Pabien SOUVERAIN Bruno DAUTEUR

Le florilège.

Qui est-il?

Certains disent que c'est une fleur de lys.

D'autres affirment que c'est un animal bizarre qui ne chasse que la

Nous, nous supposons que c'est un vêtement qui sert aux marins pour se protéger du froid. On l'appelle "florilège" car il fait penser à la mer et aux flots.

Supposons que c'est aussi une belle fleur aux couleurs arc-en-ciel!

Nous, nous savons ce que c'est mais... nous vous le laissons découvrir!!!

Marie PICHEREL

Noël des enfants avec les CLOWNS (Organisé par V.A.L.C. et la Municipalité)

Peggy LALAUS





A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSE

Le plus ancien volume des délibérations du Conseil Municipal de Valence en Brie date du **1er Janvier 1845.** A l'époque il y avait 716 habitants - Electeurs 72 -

Ne pouvaient voter que les propriétaires.

Le Maire - Monsieur MEIGNEN Nicolas L'instituteur - Monsieur DURECU Pierre Le curé - Monsieur LECOINTE

Garde Champêtre - Monsieur DESCHAMPS Louis

Apparaissaient dans le conseil les noms de TISSIER - PELLE - LEFORT

La mortalité infantile était très élevée puisque sur 20 DECES il y avait 13 ENFANTS.

Le prix du pain était fixé à 1,15 les 4 kilos de pain blanc ou 5 kilos de pain bis.

Le Dimanche 4 MAI 1845 (1er dimanche) avait lieu la FETE DU ROI.

La Garde Nationale était en tenue et en armes à la Messe, (tous les hommes "imposés" de 25 à 60 ans en état de porter les armes avaient leur uniformes et leur fusil à leur domicile).

Les jeux de quilles étaient gratuits (350 participants).

Tout s'est passé avec parfaite tranquillité (citation)

En cette année 1845 un budget de 120 frs a été voté pour l'Eglise qui en avait grand besoin (déjà).

A cette époque il y avait le recensement des bestiaux (22 MAI 1845)

- Brebis - moutons - agneaux = 846 - Juments - pouliches - mulets - ânes et ânesses = 57 - Chevaux = 65

Des innondations se sont produites dans les rues basses. Un crédit de 250 frs a été voté afin de creuser le fossé de la Prairie:

Les vendanges commenceront le 13 Octobre 1845 sur décision des 20 principaux vignerons de Valence.

1846 - A la Fête du Roi le 1er MAI 1846 un TE DEUM a été chanté en action de grâce à la protection toute divine qui a sauvé de nouveau le Jour du Roi lors de l'infâme attentat du 16 AVRIL 1846.

Le Maire, l'Adjoint et les Conseillers Municipaux ont adressé au Roi une lettre lui marquant leur sympathie.

1847 - Fin Mai 1847 le Conseil Municipal demande un architecte du Département pour grosses réparations à l'Eglise.

1848 - Le 25 Février 1848 à 9 heures du matin un courrier de malle poste annonce la proclamation de la Héme REPUBLIQUE confirmée vers 2 heures de l'aprés-midi par le "cri" d'un nouveau courrier portant sur sa voiture le drapeau rouge.

Le Maire et l'Adjoint requierent la Garde Nationale pour le maintien de l'ordre.

Le 28 Février 1848 le gouvernement provisoire annonce l'adoption par la Nation du Drapeau aux 3 couleurs avec cette devise :

REPUBLIQUE FANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Le 4 Mars 1848 le Drapeau est placé en haut du clocher.

Le 6 Mars 1848 a été planté l'arbre de la LIBERTE sur la place.

Une quête a été faite et au moyen du produit une pièce de vin a été achetée, amenée et bue au pied de l'arbre. 200 personnes étaient présentes.

Le 5 Novembre 1848 installation d'un nouveau Conseil Municipal a été nommé Maire Mr MARTIN Charles François - 1er Adjoint Mr BERTRAND Hyacinthe.

19 Novembre 1848 - Promulgation solennelle de la Constitution Républicaine.

ATTENTAT DU 16 AVRIL 1846

ADRESSE au ROI (3 Mai 1846) (*)

SIRE

Le Maire, l'Adjoint, les Membres du Conseil Municipal et l'Instituteur de la commune de VALENCE arrondissement de MELUN (Seine et Marne) viennent humblement déposer au pied du trône le témoignage de la douleur profonde qu'ils ont ressentie en apprenant que dans la journée du 16 Avril dernier un misérable a osé commettre contre votre auguste personne le plus lâche et le plus exécrable des attentats.

En même temps, SIRE, ils remercient avec toute l'effusion de leurs coeurs la divine Providence d'avoir par une protection toute spéciale et toute miraculeuse, conservé à la FRANCE un ROI qui ne veut que le bonheur de son peuple, et que tout vrai français honore et chérit.

Ce langage, SIRE, pour être celui de pauvres villageois n'en est pas moins sincère, et s'ils ne peuvent, comme les grandes cités, s'exprimer par d'éloquentes paroles, leurs coeurs ressentent pour Votre Majesté, autant de respect et d'amour que ceux de vos plus nobles sujets.

Ils ont l'honneur d'être SIRE, de votre Majesté Les très respectueux et très humbles serviteurs.

Signé : Le Maire, l'Adjoint, l'Instituteur et les Membres du Conseil Municipal

Monsieur de LUYNES ayant présenté lui-même cette adresse, Voici la copie de la lettre que lui a écrite Monsieur Le Ministre de l'Intérieu

Paris le 13 Mai 1846

Monsieur et Cher collègue.

J'ai mis sous les yeux du Roi l'adresse de Conseil Municipal et de l'Instituteur de la commune de Valence en Brie à l'occasion de l'odieux attentat commis sur sa personne. Sa majesté m'a chargé de vous dire combien Elle est sensible aux témoignages de respect, d'affection et de sympathie qui y sont exprimés.

Ágréez, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur Signé Duchatel

Pour copie conforme, Le Maire

GAUE. 77

Nous vous rappelons que le C.A.U.E.77 est à votre entière disposition :

- pour conseiller les habitants de votre commune pour tout problème de construction, d'agrandissement ou de restauration. Pour être efficaces, il est souhaitable que ces conseils puissent être donnés en amont du permis de construire, avant ou lors de l'élaboration du projet.
- pour vous aider et vous conseiller dans toutes les démarches d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement auxquels vous pouvez être confrontés : POS, lotissement, contrat rural, aménagement d'espaces publics, programmation d'équipements, formation du personnel communal...

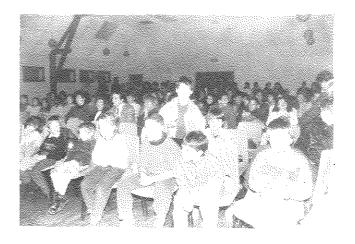
A ce titre, je vous rappelle que les interventions du C.A.U.E.77 sont gratuites, que le C.A.U.E. ne dispose d'aucun pouvoir de décision (il conseille, vous décidez) et qu'il ne réalise pas de maîtrise d'oeuvre (ce qui est le garant de l'objectivité de ses avis).

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne

> 27, Rue du Marché 77120 COULOMMIERS Tél. 64 03 30 62



Super Concert COUNTRY ROCK avec l'Orchestre "Peter Alexander-Band" pour la soirée des Enfants Heureux (Assistance très nombreuse malgré la neige).



COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

ENTREPRISE J. J. FOSSARD S. A.

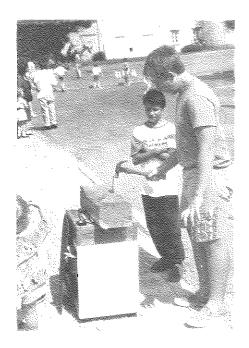
20, RUE GUERIN, 77300 FONTAINEBLEAU

DIRECTEUR : R. MAS

7 64 22 22 68

ANIMATION DU 14 JUILLET

Divers jeux organisés par V.A.L.C. et les associations









S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

Tél.: 64318291

(lignes groupées)

Semi-Remorques Savoyarde - Benne Surbaissés - Télescopique Plateau Ridelles

13, rue Octave Rousseau 77830 VALENCE-EN-BRIE



"SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Église

Valence en Brie

Marie-Joe OVERBY 10 rue G-C Cros 77830 Valence en Brie

TEL.: 64 31 83 62



MAÇONNERIE — COUVERTURE BÉTON ARMÉ

Entreprise VENET Frères s.a.r.l.

de Père en Fils depuis 1885

6, Rue de la Croix LA BROSSE par HÉRICY 77850

Tél. 64.23.88.45

SOCIÉTÉ D'EXPLOI

D'EXPLOITATION

DES TRANSPORTS

H. BRIARD

47 Avenue de la Libération

PAMFOU - 77830 VALENCE EN BRIE

TÉL.: 64 31 81 70

LIBRAIRIE - PAPETERIE
PLEIN CIEL

ETS CHAMBON S.A.

FOURNITURES BUREAU ET FOURNITURES SCOLAIRES

Tél.: 64 32 08 27 8, Rue du D' Arthur Petit 77130 MONTEREAU

S.		P.	M.	
Te	rrassement	Assainisse	ment	

Location de matériel. Travaux Publics et d'Entreprise

Avec	et	sans	chauffeur		
_					

☐ Moto-pompe

Compresseur.

électrogène

Pilonneuse

☐ Groupe

☐ Plaque vibrante ☐	Cr	nargeur	articulé
---------------------	----	---------	----------

étappières

Nettoyeur haute

Bétonnières Nettoyeur naute pression

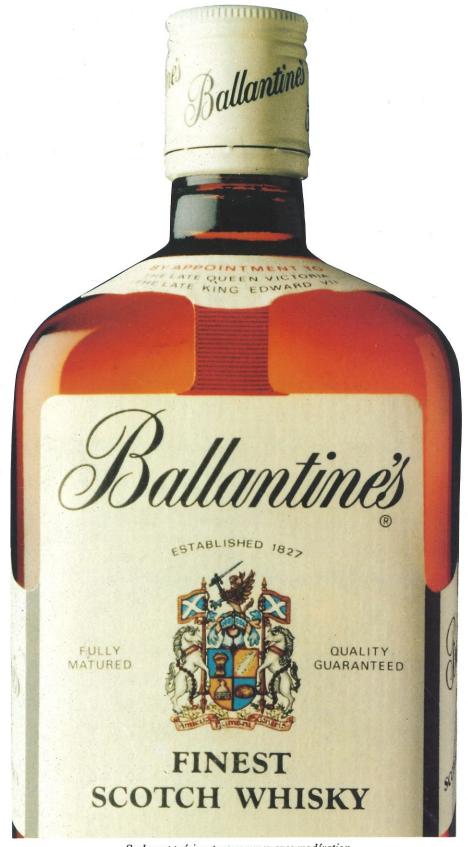
☐ Mini-pelle ☐ Tonne à eau

Dumper
Tarière

Roulotte de Chantier

Route de Bray, Zone Industrielle, 77130 MONTEREAU, tél.: 60.96.14.40

Grand Cru d'Ecosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JONET/ BARTON & GUESTIER** Distribution, Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.